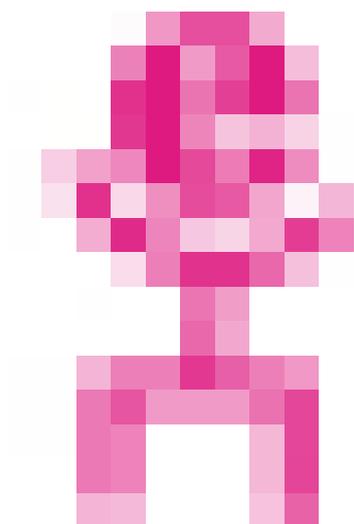


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4305>



# 36 000 euros

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Publication date: mardi 22 janvier 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## 36 000 € !

C'est ce que doit le rectorat de Dijon à une quarantaine de professeurs de l'académie.

Cette somme a été estimée à partir d'une enquête rapide et loin d'être exhaustive réalisée auprès des 20% des enseignants syndiqués au SNES-FSU en janvier 2013.

Majoritairement, ce sont des remboursements des frais de déplacement qui sont en souffrance, mais c'est aussi le cas des indemnités de remplacement ou d'examens.

Afin de clarifier le propos, voici quelques précisions utiles : dans quel cadre un enseignant bénéficie-t-il d'un remboursement des frais de déplacement ?

Il faut qu'il soit missionné par le recteur pour se déplacer hors de son établissement d'affectation et de gestion administrative. C'est le cas notamment des nombreux TZR (titulaires sur zone de remplacement) qui sillonnent les quatre départements de l'académie pour effectuer leur service dans parfois trois localités différentes. A la fin de la semaine de travail, le compteur affiche jusqu'à 900km ! L'usure des pneus est à la charge du fonctionnaire ! L'assurance de l'automobile utilisée pour rendre une mission de service public aussi ! Et après tout ça, il faut faire le plein pour que les cours des élèves soient assurés dès le lundi matin suivant...

Le rectorat rembourse normalement 25 cts d'euros le km parcouru. Encore faut-il que les dossiers soient traités dans des délais raisonnables, ce qui est loin d'être le cas : actuellement, c'est bien depuis le mois de septembre que nombre de nos collègues attendent des remboursements allant de 250 € pour les uns à 1500 € pour d'autres collègues.

En cause ? Une procédure de saisie inutilement longue et complexe que les collègues doivent effectuer eux-mêmes alors qu'elle ne devrait pas être de leur ressort, un nombre insuffisant de personnels au rectorat ainsi que des crédits insuffisants : depuis décembre, toute demande de remboursement est gelée au motif que « 100% de l'enveloppe budgétaire est déjà consommée ».

Les nouveaux crédits 2013, s'ils existent, ne sont toujours pas utilisables, ce qui prolonge une situation déplorable et place les enseignants concernés dans des difficultés financières certaines ce que la section académique du SNES FSU condamne.

Pour le SNES-FSU, résoudre la crise de recrutement dans l'enseignement passe par une nécessaire revalorisation de nos métiers aux antipodes d'une gestion calamiteuse qui conduit les enseignants à payer de leurs poches pour aller travailler. Quelle profession accepterait au cours d'un trimestre de consacrer un mois de salaire à payer pour aller travailler ?

Et puisque le rectorat affecte les TZR de Sciences physiques pour faire des remplacements en mathématiques, madame la rectrice ne pourrait-elle pas elle aussi faire preuve de polyvalence et aller prêter main forte aux personnels en nombre insuffisant de la division du budget au rectorat, chargés de traiter les dossiers ?

En cliquant sur le lien, un reportage sur France 3 [ici](#)